

Régie Personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis (VAL-DE-MARNE)

Exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à 9h00, les membres du Conseil d'administration, sur convocation individuelle en date du 26 janvier, se sont réunis en séance sous la présidence de Mme Stéphanie DAUMIN, Présidente, 1 Place Le Corbusier à ORLY.

Étaient présents : M. El Arbi CHIRRANE, Mme Stéphanie DAUMIN, M. Éric GRILLON, Mme Katarzyna HAMADA-LARKEY, Mme Christine JANODET, M. Patrick LEROY, M. Jean-Louis MAITRE, M. Bruno MARCILLAUD, M. Daniel PIGEON-ANGELINI, Mme Françoise SOURD,

Étaient représentés : M. Richard DELL'AGNOLA (représenté par Mme HAMADA-LARKEY), M. Philippe KOMOROWSKI (représenté par Mme DAUMIN), M. Jean-Marie SIMON (représenté par M. Jean-Louis MAITRE).

Étaient excusés : M. Frank-Eric BAUM, Mme Marie CHAVANON, M. Ali ID ELOUALI, Mme Sophie LABROUSSE, Mme Marie LECLERC-BRUANT, M. Michel LEPRETRE, Mme Hélène PECCOLO, M. Cédric TIPHINEAUD

Le quorum étant atteint, les administrateurs peuvent valablement délibérer.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil d'administration désigne M. Eric GRILLON comme secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 23.02.02-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

Article 1 : Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2023.

Article 2 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 23.02.02-02 : AVENANT AU CONTRAT D'ADHESION A L'ECO-ORGANISME CITEO RELATIFS AUX PAPIERS COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DE LA RIVED

Article 1^{er} : Approuve l'avenant au contrat type d'adhésion avec CITEO pour la période 2023, relatif aux déchets papiers collectés sur le territoire de la RIVED, annexé à la présente délibération.

Article 2 : Autorise la Présidente à signer cet avenant par voie dématérialisée pour la période courant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Article 3 : Autorise la Présidente pour la durée de son mandat à prendre toute décision concernant l'exécution de ce contrat, ainsi que toute décision concernant la conclusion et l'exécution des conventions et avenants s'y rapportant.

Article 4 : Charge la Présidente, ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Présents ou représentés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le texte complet des délibérations mentionnées ci-dessus sera publié au prochain numéro du recueil des actes administratifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

A Orly, le 2 février 2023

**La Présidente,
Mme Stéphanie DAUMIN**



RIVED

Organe personnalisé pour la valorisation et l'exploitation
des déchets de la région de Rungis

1 PLACE LE CORBUSIER
94310 ORLY

Tél : 01-58-42-73-60

Fax : 01-58-42-73-69

AFFICHÉ LE : 07/02/2023

Siège de la RIVED : 1 rue du Four –
94150 RUNGIS

Bureaux de la RIVED : 1 Place Le Corbusier-
94310 ORLY

Publié sur le site internet : www.rived.fr